
SEANCE DU 7 JUILLET 2010

DÉCISION N° 2010/ 58 / ISUD / 4

**PROJET D'INTERCONNEXION SUD DES LIGNES A GRANDE
VITESSE EN ILE-DE-FRANCE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 30 mars 2010, reçue le 31 mars 2010, et le dossier joint relatif au projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France,
- vu sa décision n° 2010/30/ISUD/1 du 5 mai 2010 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2010/41/ISUD/2 du 2 juin 2010 nommant M. François PERDRIZET Président de la Commission particulière du débat public,

- sur proposition de M. François PERDRIZET,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membre de la Commission particulière du débat public sur le projet d'interconnexion Sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France :

- M. Jacques DUCOUT


Philippe DESLANDES